



- CHRONOMETRES -

Conditions de location

Les 2 chronomètres (valeur 7 500€ par chronomètre) sont la propriété du CRE PACA, ils sont entreposés au Club Hippique d'Aix Marseille (320 chemin des cavaliers – 13090 Aix en Provence).

A compter du 1^{er} janvier 2019 ils seront loués aux clubs (de PACA) organisateurs de concours mais sous certaines conditions. Les clubs en faisant la demande de prêt s'engagent à respecter l'intégralité des règles suivantes :

1. **Demande en remplissant le formulaire : [ICI](#)**
2. **S'acquitter du montant de la location : 100€ pour 1 jour/Chronomètre – 150€ pour 2 jours ou plus /Chronomètre. Chèque à l'ordre du CRE PACA à déposer (**IMPERATIVEMENT AVANT LA RECUPERATION DU MATERIEL**) au Comité Régional d'Equitation PACA 298 av du club hippique 13090 Aix en Provence, une facture acquittée vous sera adressée pour pouvoir récupérer le matériel. Le chèque sera encaissé après le concours.**
3. **Demande de [rdv auprès de Xavier NOEL](#) (06 11 55 14 06 – 04 42 20 18 26) pour [le retrait et le retour du matériel](#).**
4. En cas de multiples demandes pour une même date, la priorité sera donnée aux concours Pro, puis Amateur, puis Club-Poney.
5. Les chronomètres doivent être ramenés au plus tard le [mardi](#) suivant le concours.
6. **[Chèque de caution de 1 000€](#) à l'ordre du CRE PACA à remettre à [Xavier NOEL](#) en échange des chronomètres.**
7. En cas de détérioration ou de perte d'éléments la facturation sera faite au nom du club emprunteur (tarif fourni par Vola, fournisseur des chronomètres).
8. En cas de non remboursement des éléments manquants ou cassés, le chèque de caution sera encaissé en totalité.
9. Le chronométriseur désigné sur la DUC doit avoir effectué tous les 2 ans la [formation Chronométriseur](#) du CRE.
10. Les chronomètres doivent avoir été nettoyés (enlever le sable y compris des trépieds) avant d'être restitués.
11. Les cellules doivent être [éteintes et rangées](#) par paire dans les caisses numérotées correspondantes avec leur cordon de jonction attaché par un élastique, qui doit être chaque fois, remis après usage.

12. La mallette du chrono lui-même doit comprendre le **lecteur + le chargeur** attaché par un élastique, qui doit être remis après usage, ainsi qu'un rouleau de papier pour imprimante. L'arrêt du chrono dans un petit carton.

13. Les mallettes de relais radio comprennent chacune :

- 1 récepteur avec le chargeur correspondant, qui n'est pas le même que celui du chrono, attaché par un élastique, et qui doit être remis après chaque usage.
- 3 ou 4 émetteurs suivant les mallettes avec le nombre d'antennes correspondantes.
- 3 ou 4 fils noirs et 3 ou 4 fils verts suivant le nombre d'émetteurs correspondants (cela doit être précisé lors de la prise de matériel du chrono).
- 3 ou 4 scratchs suivant le nombre d'émetteurs correspondants.
- Fil attaché par un élastique qui doit être remis après usage.

14. Les trépieds doivent être **rangés après nettoyage**, dans leur étui puis dans le carton individuel correspondant après avoir bien vérifié qu'ils n'ont pas été cassés et que la platine de support pour les cellules soit bien présente.

ATTENTION

Les chargeurs et les fils doivent absolument être remis dans les mallettes correspondantes, car ils ne sont pas compatibles avec les autres.

Il est absolument interdit de mettre des papiers collants ou des numéros sur les cellules.

En cas de non respect d'une ou plusieurs de ces règles, le CRE se réserve le droit de refuser les futures demandes de prêt du club concerné.

